

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECOFI ALLOCATION LIBRE

Code ISIN : FR0010094797

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

Le FCP est géré de manière totalement discrétionnaire, dans l'optique de procurer, à travers une sélection d'OPCVM et/ou FIA, un rendement absolu sur un horizon de placement de trois ans.

La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon très significative au fil du temps. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence.

Ce FCP est un OPC d'OPC dont la gestion repose sur une allocation tactique entre de multiples classes d'actifs afin de diversifier les moteurs de performance. Elle s'appuie sur la combinaison d'une analyse économique mondiale des grandes zones géographiques et d'une analyse technique pour définir la prise de risque, en fonction de l'évaluation du prix des actifs. L'allocation d'actifs est déterminée par l'équipe de gestion et permet de fixer les pondérations respectives de chaque classe d'actifs et le niveau de couverture au risque de change pour chaque grande zone géographique.

Cette allocation d'actifs permet de définir un portefeuille type sur la base duquel l'équipe de gestion sélectionne les OPCVM et/ou FIA sous-jacents. L'exposition du portefeuille peut donc varier en fonction des conditions de marché et des perspectives macro-économiques : elle est orientée actions si l'anticipation des marchés est à la hausse ; elle est orientée taux dans le cas contraire, voire monétaire dans les situations anticipant des crises ou des troubles.

Les expositions aux différentes classes d'actifs peuvent varier de 0 à 100% maximum de l'actif net du FCP.

La détention en direct d'actions et d'instruments de taux est prohibée. Toutefois le portefeuille peut être exposé, de manière indirecte, à travers la détention de parts ou actions d'OPC ainsi qu'à travers des interventions sur les marchés à terme, aux marchés actions et aux marchés de taux européens et/ou étrangers.

Le FCP est investi, dans la limite de 100% de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA relevant de toutes classifications AMF et/ou sans classification AMF offrant une grande variété de profils de risques et d'instruments sous-jacents.

Au sein des OPC cibles, les investissements actions, en direct ou via les instruments dérivés sur actions, portent sur des actions de toutes capitalisations (y compris petites capitalisations) émises par des entreprises essentiellement situées au sein de la zone Euro et/ou OCDE, de tous secteurs d'activités. Au sein des OPC cibles, les investissements en produits

de taux portent sur des instruments financiers de taux, libellés en euros ou en devises, émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou OCDE. Les titres détenus par les OPC sous-jacents peuvent être de toute notation selon la politique de notation interne de la société de gestion. Ces OPC peuvent être promus ou gérés par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales.

Par ailleurs, le FCP pourra investir, dans la limite en cumul de 10% maximum de son actif net, en fonds de fonds alternatifs, OPC d'OPC, OPC nourriciers et fonds professionnel à vocation générale.

Le FCP a la faculté d'investir le portefeuille en titres émis par des Etats de la zone Euro (dont des titres du Trésor français : BTAN, BTF et OAT) notamment en vue d'améliorer la régularité des revenus en période de mauvaise orientation des marchés actions ou pour les besoins de la gestion de la trésorerie du portefeuille.

Le FCP peut recourir, en couverture comme en exposition (sans rechercher la surexposition) à des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à couvrir ou exposer le portefeuille au risque taux et action dans la zone géographique où il est exposé. L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de du FCP.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à titre accessoire à des dépôts, et des emprunts d'espèces, et jusqu'à 100% de son actif net à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus et moins-values nettes : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré à Paris. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, par le dépositaire sur délégation de la société de gestion, à 10 heures et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai minimum d'un jour et maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur synthétique de risque est fondé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie. Le FCP est classé dans la catégorie 5 en raison de son objectif de rendement absolu et son exposition diversifiée aux marchés actions et obligataires des zones Euro et OCDE. Son profil rendement / risque est élevé.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

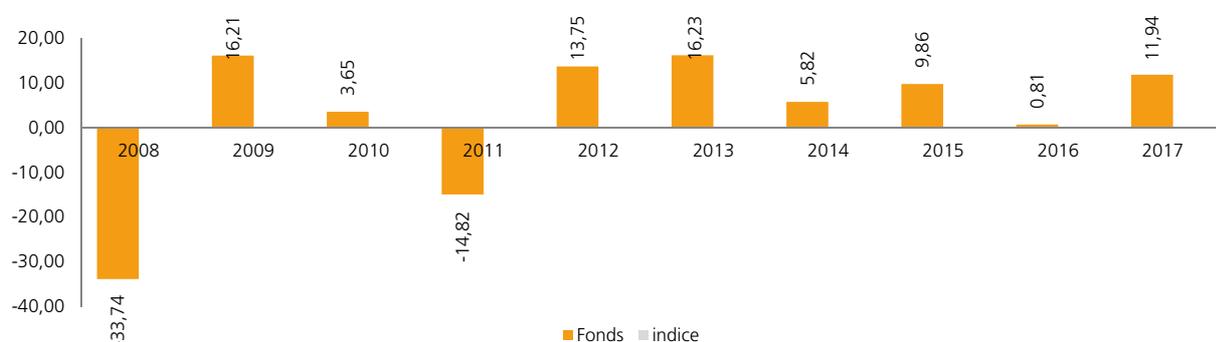
Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	2,65% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FCP est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Le FIA a été créé le 8 septembre 2004.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Forme juridique** : FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement, en langue française, dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS-Service Clients - 22, rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.06 Fax : 01.44.88.39.39 email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 mai 2018.